

Comité de Cohabitation Port-Communauté



Rencontre du 19 mai 2016, 11h30 à 13h30
Administration portuaire de Québec
84, rue Dalhousie

Compte-rendu de réunion

PRÉSENTS :	Michel Bonnette	Comité des citoyens du Vieux-Québec	
	Pierre Cazalis	Les Amis de la Vallée du Saint-Laurent	
	Hamida Hassein Bey	Zone d'intervention prioritaire (ZIP) de Québec et Chaudière-Appalaches	
	Marie-Claude Jean	Ville de Québec (en remplacement de M. Charles Marceau)	
	Philippe Laperrière	GesteV/Club Nautique de la Baie de Beauport	
	Robert Masson	CMQ	
	Yvan Ouellet	Conseil de quartier de Maizerets	
	Alain Samson	Conseil de quartier Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline-Parlementaire	
	Nicole Trépanier	Société de développement économique du Saint-Laurent (SODES)	
	Alexandre Turgeon	Conseil régional de l'environnement - région de la Capitale-Nationale	
	ABSENTS :	Alain Aubut	Chambre de commerce et d'industrie de Québec
		Philippe Meurant	Ville de Lévis
	INTERVENANTS :	Anick Métivier	Administration portuaire de Québec
Frédéric Maloney		Administration portuaire de Québec	
Alain Sans Cartier		Administration portuaire de Québec	
ANIMATEUR :	André Delisle	Transfert Environnement et Société	
RAPPORTEUR :	Dave Arseneau	Transfert Environnement et Société	

NOTE D'INTRODUCTION

Transfert Environnement et Société a été mandaté par l'Administration portuaire de Québec pour assurer l'animation et la facilitation des échanges ainsi que la prise de notes de la rencontre faisant l'objet du présent compte rendu, à titre de tiers indépendant. Ce document n'est pas un verbatim mais rapporte les principaux éléments des échanges tenus. La vulgarisation scientifique, la transparence et la justesse sont les principes qui ont guidé l'élaboration du document.

Tel qu'indiqué dans le document de statuts, mandat et fonctionnement du comité, certaines informations partagées lors des rencontres sont de nature confidentielle au moment de rédiger les comptes rendus. Les informations confidentielles n'apparaissent pas dans le présent document.

Le compte rendu est validé par les membres du comité avant d'être rendu public, de façon à s'assurer que le document traduise avec justesse la nature des informations présentées et des échanges tenus pendant la rencontre.

1. Mot de bienvenue

M. Anick Métivier, Directeur, Responsabilité citoyenne, souhaite la bienvenue aux participants.

2. Approbation de l'ordre du jour

M. André Delisle, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption.

Quatre sujets sont proposés au point varia :

- Les Zones industrialo-portuaires
- Réunion publique annuelle du Port de Québec
- Rencontre annuelle d'information publique du Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP)
- Association internationale villes et ports (AIVP)

L'ordre du jour est ensuite accepté par les participants. Il figure à l'Annexe 1.

3. Approbation du compte rendu de la réunion du 16 février 2016

M. Delisle demande aux participants s'ils ont des commentaires sur le compte rendu de la dernière réunion du Comité.

Un membre souligne qu'il faudra ajuster la mise en page (mot surligné en jaune) dans la version finale du document.

Le compte rendu de la réunion du 16 février 2016 est ensuite approuvé par les membres.

4. Processus de validation des prochains comptes rendus

M. Delisle rappelle qu'à la demande de certains membres qui souhaitent diffuser les comptes rendus plus rapidement dans leurs réseaux, il avait été convenu de les valider par courriel entre les réunions, pour éviter de devoir attendre à la réunion subséquente.

Des membres ont toutefois indiqué que le délai de dix jours ouvrables laissé aux membres pour prendre connaissance et valider les comptes rendus n'est pas suffisant.

M. Delisle propose une façon de faire ajustée pour la validation des prochains comptes rendus :

1. La version préliminaire du compte rendu est envoyée aux membres peu de temps après la réunion, dans les meilleurs délais. Le compte rendu porte alors la mention de « document de travail »
2. Les membres auront quinze (15) jours ouvrables (3 semaines) pour prendre connaissance du compte rendu, transmettre leurs commentaires ou simplement approuver le document
3. Un (1) rappel sera envoyé aux membres lorsqu'il restera cinq (5) jours ouvrables pour valider le compte rendu
4. Si chaque membre valide le compte rendu ou transmet des demandes de modifications mineures, le document sera ajusté puis la version finale sera transmise par courriel aux membres, qui pourront le diffuser dans leurs réseaux
5. Si un ou plusieurs membres n'ont pas le temps d'en prendre connaissance ou transmettent des demandes de modifications importantes, le compte rendu est alors validé lors de la prochaine réunion du Comité

La question suivante est formulée à propos des comptes rendus :

Questions, commentaires et suggestions	Réponses et suivis
Un membre demande s'il est possible de diffuser la version préliminaire (non validée) du compte rendu dans leur réseau puisqu'elle porte la mention « document de travail ».	L'APQ indique que la version préliminaire peut être partagée par les membres dans leurs réseaux, avec la mention « document de travail ». Toutefois, seule la version validée par les membres sera publiée sur le site Internet de l'APQ.

La proposition convient aux membres. Les termes de références du Comité seront donc ajustés.

5. Suivis de la dernière réunion

Les suivis de la réunion du 16 février 2016 et leur avancement sont notés au tableau ci-dessous.

Suivis notés à la dernière réunion du CCPC	Suivis réalisés
Recherche d'un représentant des commerçants de la place Royale et du Vieux-Port	L'APQ indique avoir reçu une suggestion par un membre, mais explique la difficulté de cibler une personne représentant tous les commerçants du secteur et l'ensemble de leurs enjeux. Il est convenu que M. Alain Samson, représentant du Conseil de quartier Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline-Parlementaire, soit aussi le représentant des commerçants, jusqu'à ce qu'une association officielle soit formée ou qu'une personne pouvant représenter l'ensemble des commerçants soit identifiée.
Mise en ligne du Plan d'utilisation des sols (PUS)	L'APQ confirme que le PUS a été mis en ligne : http://www.portquebec.ca/a-propos-du-port/administration-portuaire/plan-dutilisation-des-sols
Site Internet pour les activités du Comité	L'APQ note que les comptes rendus des réunions du Comité sont maintenant déposés sur le site Internet : http://www.portquebec.ca/communaute/engagement-communautaire/comite-de-relations-avec-la-communaute L'APQ y déposera d'autres documents, au besoin. L'APQ demande aux membres leur accord pour y déposer les termes de références du Comité. Les membres sont d'accord. Enfin, l'APQ confirme que la liste des membres du Comité sur le site Internet est à jour.
Liste des utilisateurs sur le site Internet	L'APQ confirme que la liste des utilisateurs est disponible sur son site Internet (il faut zoomer pour les voir apparaître) : http://www.portquebec.ca/affaires/territoire-portuaire/carte-interactive-du-territoire Il est possible de cocher / décocher les types d'utilisateurs via le menu à droite de la carte.
Transmission des grandes lignes de la Charte	L'APQ note qu'elle travaille sur un document regroupant les principaux points de la Charte environnementale. Ce document pourra être transmis aux membres du Comité.

Suivis notés à la dernière réunion du CCPC	Suivis réalisés
Résultats de l'Alliance verte	L'APQ indique que les résultats 2015 de l'Alliance verte seront publiés à partir du 31 mai, date du colloque de l'Alliance.
Précision sur la réglementation relative à la gestion des eaux usées dans les zones portuaires	L'APQ précise que les bateaux n'ont pas le droit de jeter leurs eaux usées dans les zones portuaires. Les eaux usées sont pompées à partir du navire sur une barge conçue à cet effet, puis sont acheminées au système de traitement des eaux de la Ville de Québec via ladite barge.

Les échanges suivants ont lieu relativement aux suivis de la dernière réunion :

Un membre demande si l'APQ a l'obligation de mettre à jour le PUS tous les cinq (5) ans.	L'APQ explique que le PUS doit être mis à jour quand des modifications doivent être apportées seulement. Actuellement, les usages prévus dans le PUS actuel (2001) correspondent aux activités et aux projets de l'APQ. Il n'est donc pas requis de le mettre à jour.
Un membre demande pourquoi l'aménagement du terminal de granules à l'Anse-au-Foulon n'a pas mené à une mise à jour du PUS.	L'APQ explique que le PUS de 2001 prévoit déjà un usage industriel pour ce secteur, et qu'il n'y avait donc pas de modification requise. C'est la même situation pour le projet Beauport 2020; l'agrandissement de ce secteur est déjà inscrit dans le PUS actuel.
Un membre souligne que dans le PUS actuel de l'APQ, il est inscrit que le document doit être mis à jour aux cinq ans.	L'APQ vérifiera cette information et apportera des précisions à la prochaine réunion du Comité.
Un membre propose que l'APQ élabore un encadré avec les grandes lignes de la Charte environnementale. Cet encadré pourrait être remis aux entreprises qui signent la Charte.	L'APQ indique qu'il s'agit d'une idée intéressante.
Un membre demande s'il est possible de déposer un état de l'avancement du Plan d'action de développement durable 2014-2015 (PADD) sur le site Internet de l'APQ en indiquant les mesures mises en place.	L'APQ note que le PADD est maintenant complété et que les détails seront publiés sur le site Internet sous peu. L'APQ avertira le Comité lorsque ce sera fait.
Un membre questionne l'APQ sur le PADD 2016-2020.	L'APQ aimerait présenter aux membres une première version du prochain PADD à l'automne, au plus tard. L'APQ prévoit planifier une forme de consultation des parties prenantes sur le document. Cela pourrait faire l'objet d'une réunion extraordinaire du Comité.

<p>Un membre questionne l'APQ sur la gestion des eaux usées des plaisanciers.</p>	<p>L'APQ répond que les plaisanciers n'ont pas le droit de jeter leurs eaux usées dans le fleuve, mais ce peut être plus difficile à contrôler.</p> <p>Par le passé, ce sont des compagnies privées qui se chargeaient de récupérer et de disposer des eaux usées des plaisanciers. La situation a changé depuis.</p> <p>L'APQ fera un suivi pour apporter plus de détails à la prochaine réunion du Comité.</p>
---	--

6. Présentation sur l'approche et les activités de communication du Port de Québec

M. Alain Sans Cartier, directeur des affaires publiques et des communications, présente l'approche de communication de l'APQ. Voici les faits saillants de la présentation :

L'APQ souhaite communiquer et établir un dialogue avec l'ensemble de la communauté, dans le but de « créer une culture portuaire ». La relation avec les médias n'est qu'un des divers moyens utilisés pour atteindre cet objectif.

L'APQ constate un écart entre la perception de ses activités dans les médias et sur le terrain. Les médias ont tendance à se concentrer sur les situations conflictuelles et les problématiques. C'est pourquoi l'APQ mise sur d'autres moyens de communications incluant :

- Relations avec la communauté : Comité de Cohabitation, Table de concertation régionale, etc.
- Relations avec les gouvernements fédéral, provincial et municipal
- Relations publiques : événements, etc.
- Marketing d'affaires : image, logo, etc.

À son arrivée en poste, M. Sans Cartier a constaté des faiblesses et des défis au niveau des communications de l'APQ : absence d'image de marque, milieu maritime méconnu, etc. Plusieurs activités ont ainsi été réalisées : nouvelle image (logo), nouvelle signalisation (pancartes), nouveau site Internet, etc. De plus, l'APQ a mis de l'avant une approche plus engageante pour un dialogue ouvert, via différents forums, par exemple :

- Collaboration avec la Table de concertation régionale au sujet de l'accès aux berges
- Rencontres avec plus de 100 parties prenantes dans le cadre de Beauport 2020
- Utilisation active des médias sociaux

Par ailleurs, le processus environnemental de participation citoyenne (PEPC) prévoit un processus de consultation adapté à l'envergure des projets sur les terrains du Port. Le PEPC permet de clarifier les règles du jeu pour l'ensemble des acteurs.

L'APQ entend poursuivre ses efforts pour améliorer les communications, notamment en faisant connaître davantage le Port de Québec à l'international et en mettant une emphase sur la chaîne économique découlant de la présence du Port.

Le tableau ci-dessous résume les échanges qui ont eu lieu pendant et après la présentation :

Questions, commentaires et suggestions	Réponses et suivis
Un membre demande pourquoi l'APQ ne communique pas sur le dossier du déménagement du marché du Vieux-Port.	L'APQ rappelle que le terrain en question appartient à la Ville de Québec.
En lien avec la vision de « créer une culture portuaire », un membre souligne que l'APQ doit gérer plusieurs usages sur son territoire : plage, projets immobiliers, etc.	L'APQ confirme qu'elle doit effectivement réaliser des efforts et mettre en place des mesures pour gérer les conflits d'usages et favoriser la bonne cohabitation. D'autant plus que 20 % du territoire de l'APQ sont des espaces publics.
Un membre indique que l'APQ doit travailler en partenariat avec les autres acteurs, notamment la Ville de Québec pour les dossiers partagés comme la gestion des berges.	L'APQ mentionne qu'une des priorités de la Table de concertation régionale est de développer une vision commune et régionale des accès au fleuve. Plusieurs organisations et citoyens seront interpellés dans cette démarche, à laquelle le Port de Québec participe.

7. Mise à jour sur le projet Beauport 2020

M. Métivier indique que l'APQ a reçu une lettre de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE) suite au dépôt de l'étude d'impact environnemental (ÉIE). Cette lettre indique des éléments manquants ou à compléter dans l'ÉIE. L'APQ est actuellement à répondre aux demandes de l'ACÉE, mais ne sait pas combien de temps cela prendra. M. Métivier explique que lorsque le dossier revient entre les mains du promoteur, il n'y a plus de délais obligatoires; le chronomètre s'arrête.

Questions, commentaires et suggestions	Réponses et suivis
Un membre espère que la consultation publique par l'ACÉE n'aura pas lieu durant l'été.	L'APQ indique qu'il y a encore du travail à réaliser de leur côté pour répondre aux demandes de l'ACÉE. Toutefois, l'APQ ne contrôle pas l'agenda de l'ACÉE.

8. Rapports d'activités

REGISTRE DES PLAINTES

M. Frédéric Maloney, Directeur, Environnement, indique que dix plaintes ont été reçues depuis le 1^{er} janvier 2016 :

- Bruit : 5 plaintes
- Poussières : 4 plaintes
- Impact visuel : 1 plainte (présence d'un camion qui dérangeait des résidents du secteur)

Quand l'APQ reçoit des plaintes pour le bruit, elle se rend sur place pour trouver la source et corriger la situation. Dans certains cas, la source n'est pas liée aux activités du Port de Québec. Dans un cas, la plainte était due à un bateau en marche à la marina.

Lorsque l'APQ reçoit des plaintes pour les poussières, elle fait aussi des vérifications avec son réseau de surveillance. Des patrouilleurs se rendent sur place pour identifier la source et cibler des mesures correctives au besoin.

Le suivi des plaintes est disponible à l'Annexe 2.

SUIVI DE LA MESURE DES PARTICULES FINES DANS LA COMMUNAUTÉ

M. Maloney explique qu'aucun dépassement de la norme pour les particules fines (PM_{2,5}) n'a été observé à la station d'échantillonnage depuis la dernière réunion du Comité.

Les données sont disponibles ici : <http://www.portquebec.ca/communaute/developpement-durable/particules-fines>

M. Maloney montre qu'un dépassement des PM_{2,5} a été noté par le ministère de l'Environnement (MDDELCC) le 1^{er} mai dernier, entre 6 h et 10 h. Il rappelle qu'il n'y a pas de concordance directe entre le chiffre du ministère et celui de l'APQ, car le MDDELCC se sert d'un indice combiné. Après vérification, les données de l'APQ pour le 1^{er} mai indiquent une moyenne de 5 microgrammes par mètre cube alors que la norme est de 30 microgrammes sur une période de 24 heures. Pour expliquer cette différence entre l'indice du MDDELCC et les données de l'APQ pour la journée du 1^{er} mai, des vérifications ont été réalisées dans les données du 30 avril et du 1^{er} mai (données collectées à la minute), les vents et les activités sur les terrains du Port de Québec ces deux journées. Aucune anomalie n'a été détectée.

M. Maloney indique que la différence pourrait possiblement être expliquée par une source d'émission de PM_{2,5} située très près de la station du ministère, ou encore par une source d'émission située entre la station du ministère et celle de l'APQ.

Les membres ont posé les questions suivantes au sujet des PM_{2,5} :

Questions, commentaires et suggestions	Réponses et suivis
Un membre demande s'il est possible de voir une carte localisant votre station de mesure des PM _{2,5} ?	L'APQ mentionne que la station de mesure est située sur la 2 ^e avenue, près de l'école de Cirque. Une carte est disponible sur le site Internet de l'APQ : http://www.portquebec.ca/communaute/developpement-durable/particules-fines
Un membre demande si les émanations des cheminées des bateaux peuvent contribuer aux PM _{2,5} ?	L'APQ confirme que oui, il s'agit d'une source potentielle de PM _{2,5} .

9. Divers

M. Métivier précise les points suivants :

- La rencontre publique annuelle de l'APQ aura lieu le 3 juin 2016. Elle est ouverte au public. Les informations sont disponibles ici : <http://www.portquebec.ca/a-propos-du-port/medias-et-relations-publiques/avis/avis-de-reunion-publique-annuelle-4ae0c486-b262-48ab-be78-783181d4eb9c>
- La rencontre annuelle d'information publique du Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP) aura lieu le 9 juin, à 19 h 15, au centre communautaire Jean-Guy Drolet. *La rencontre du CVAP a finalement eu lieu le 16 juin à 19 h. Un courriel a été envoyé aux membres pour transmettre la bonne information.*
- Un membre note aussi que la *Fête du Saint-Laurent et de la pêche* aura lieu le 4 juin à partir de 9 h à Québec.

Un membre demande si, avec la création des Zones industrialo-portuaires, un autre comité sera mis en place. *Ce point n'a pas été discuté faute de temps et sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion.*

10. Prochaines réunions (2016)

La prochaine rencontre aura lieu le mardi 20 septembre. La rencontre suivante aura lieu le mardi 29 novembre.

11. Fin de la rencontre

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 13 h 30.

Dave Arseneau, Transfert Environnement et Société
Rapporteur de la rencontre

Comité de Cohabitation Port-Communauté

Rencontre du 19 mai 2016

11 h 30 à 13 h 30

Terminal de croisière Ross Gaudreault

84 rue Dalhousie, salle 224

Ordre du jour (proposition)

11 h 30	Mot de bienvenue
11 h 35	Approbation de l'ordre du jour
11 h 40	Approbation du compte rendu du 16 février 2016 Processus de validation des prochains comptes rendus
11 h 50	Suivis de la dernière réunion
12 h 10	Présentation sur les activités de communications du Port de Québec
12 h 50	Mise à jour sur le projet Beauport 2020
13 h 05	Rapports d'activités <ul style="list-style-type: none">• Registre des plaintes• Suivi de la mesure des particules fines dans la communauté• Activités des organismes du milieu
13 h 20	Divers et prochaines réunions Dates proposées pour les prochaines rencontres : 20 septembre et 29 novembre
13 h 30	Fin de la rencontre

SUIVI DES PLAINTES

	Foulon	Estuaire	Beauport	Total
Bruit	4	1	0	5
Émission atm.	0	0	4	4
Impact visuel	1	0	0	1

Total = 10

